



DCM DU 14 DECEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.308

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 14 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 8 décembre 2023 - **Date d'affichage** : 20 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

18 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

11 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Awena KERLOC'H et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

11 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT), M. Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), M. Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL) et Mme Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE 2024
SUR LE BUDGET PRINCIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 ;

VU la délibération 2023.076 en date du 31 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 du budget principal ;

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » réunie le 27 novembre 2023 ;

CONSIDERANT les besoins d'engagement et de liquidation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements en attendant l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires, suivant le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 035-213501521-20231215-DCM2023_308-DE

Chapitre	Article	d'investissement ouverts au budget 2023	crédits ouverts au budget 2023	Crédits ouverts au titre de 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10226 - Taxe d'aménagement	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
13 - Subventions d'investissement	1381 - Etat et établissements nationaux	251 900,00 €	62 975,00 €	62 975,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	188 286,00 €	47 071,50 €	47 071,50 €
	2051 - Concessions et droits similaires	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
	2088 - Autres immobilisations incorporelles	1 000,00 €	250,00 €	250,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	2115 - Terrains bâtis	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	21318 - Autres bâtiments publics	1 600 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	1 171 033,35 €	292 758,34 €	292 758,34 €
	2138 - Autres constructions	82 162,56 €	20 540,64 €	20 540,64 €
	2152 - Installations de voirie	52 111,06 €	13 027,77 €	13 027,77 €
	21534 - Réseaux d'électrification	180 097,37 €	45 024,34 €	45 024,34 €
	21538 - Autres réseaux	106 891,36 €	26 722,84 €	26 722,84 €
	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	13 698,08 €	3 424,52 €	3 424,52 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	244 353,30 €	61 088,33 €	61 088,33 €
	2161 - Oeuvres et objets d'art	3 200,00 €	800,00 €	800,00 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	81 570,00 €	20 392,50 €	20 392,50 €
	2184 - Mobilier	80 031,50 €	20 007,88 €	20 007,88 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	145 983,87 €	36 495,97 €	36 495,97 €
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	4 612 178,32 €	1 153 044,58 €	1 153 044,58 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 002 306,80 €	250 576,70 €	250 576,70 €
	238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	9 600,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
Total		9 926 403,57 €	2 481 600,89 €	2 481 600,89 €

Ces crédits seront principalement destinés d'une part, à couvrir les dépenses d'investissement pour lesquelles le service fait ne sera constaté qu'en début d'année 2024 et, d'autre part, à faire face aux besoins urgents (matériels destinés aux services, travaux sur les équipements et les bâtiments communaux, travaux de voirie et d'éclairage public, remplacement des véhicules, etc.). Cette ouverture anticipée des crédits permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1er janvier 2024 afin de respecter les obligations de la commune en matière de délai de paiement.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'ouverture des crédits en investissement au titre de l'exercice 2024 sur le budget principal tel que présentés.

A Liffre,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr